

# Utiliser de manière autonome TéléPAC

## Objectifs

• Connaître les principales nouveautés de la PAC 2023-2027 ayant un impact sur la déclaration PAC • Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration • Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide • Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger

## Enjeux

Depuis 2016, la télédéclaration par les exploitants agricoles de leurs dossiers PAC sur Internet est obligatoire. Aussi, depuis le 1er janvier 2023, le Plan Stratégique National français est entré en vigueur. La nouvelle PAC 2023-2027 possèdent ses spécificités et de nouvelles opportunités d'aides s'offrent aux agriculteurs et agricultrices. Ainsi, l'enjeu est de former les exploitant.e.s agricoles afin qu'ils puissent connaître les nouveautés de la programmation 2023-2027 et utiliser l'outil TéléPAC en toute autonomie.

## Pré-requis

Utilisation habituelle de l'ordinateur et d'internet

## Contenu

- Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
- Présentation des nouveautés de la PAC 2023-2027
- Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
- Les principales fonctionnalités du logiciel
- Les différentes étapes de la saisie :
  - o Créer son compte
  - o Utiliser l'outil graphique et cartographique,
  - o Enregistrer des cultures,
  - o Réaliser la demande d'aide,
- Le contrôle des informations enregistrées et la correction.
- Exercice pratique sur des postes informatiques individuels (connectés à internet). Ces exercices se feront sur un compte de démonstration. Une prise en main se fera sur les dossiers personnels des stagiaires afin que chacun identifie ses moyens de connexions, puisse consulter son propre dossier et appréhender ses propres spécificités.
- Echanges et questions avec les intervenantes et animatrices.

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Dates, lieux et intervenants

**29 avr 2025** 34000  
09:00 - 17:00 (7hrs)

## Co-organisateur(s)



## Partenaire(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Commune \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 29/04/2025

## Tarifs

Adhérent 112€  
Non adhérent 112€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA  
Contribution individuelle de 28 euros pour la formation.

## Plus de renseignements

Céline Mendes  
celine.mendes@bio34.com  
CIVAM bio 34  
Maison des Agriculteurs B  
Mas de Saporta CS 50023  
34875  
LATTES  
Tel. 04 67 06 23 90  
N° d'organisme de formation :  
91340782734

## Taux de satisfaction : %

Ordinateur et repas du midi à apporter.  
Préinscriptions sur  
<https://bio34.com/espace-pro/formations>



## Modalités d'accès

: Préinscriptions sur  
<https://bio34.com/espace-pro/formations>

- Morgane Maitrejean, animatrice viticulture au CIVAM Bio 34, en charge des dossiers PAC
- Céline Mendes, co-coordinatrice au CIVAM Bio 34 et animatrice élevage, en charge des dossiers PAC

## Financier(s)



Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_  
\_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))